

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE d'ARGENTAT-SUR-DORDOGNE (Corrèze)

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie :
le vendredi 21 décembre 2018 à 20 heures 30

Affiché le **17 décembre 2018**

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- Compte rendu des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
- Adoption du projet de valorisation des berges de la Dordogne
- Autorisation de dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget général
- Autorisation de dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget assainissement
- Autorisation de dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget AEP
- Adoption des tarifs du centre aquarécricatif
- Adoption des tarifs du camping municipal
- Attribution de subventions
- Modification du tableau des emplois
- Convention entre la Commune d'Argentat-sur-Dordogne et la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne portant mise à disposition de service
- Etablissement d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable – convention de groupement de commande
- Dénomination du gymnase du Stade Marcel Celles et du quai en aval du Pont de la République rive droite